

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 09 septembre 2024 à 18 heures 00 minutes  
Mairie

Quorum : 9

**Présents :**

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

Mme PEATIER Géraldine

**Secrétaire de séance :** M. LEGRAND Dimitri

**Président de séance :**

19-24 - DECISION MODIFICATIVE N°3

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9/09/2024  
19-2024

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

**Etaient présents :**

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme PEATIER Géraldine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. LEGRAND Dimitri

Date de convocation  
03/09/2024

### OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3

Date d'affichage  
03/09/2024

#### INVESTISSEMENT

**Dépenses**

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

Article (Chap.) - Opération

2128 (21) : Autres agencements et aménagement

Montant

17 904,00

20/09/2024

et publication du :

20/09/2024

2151 (21) - 108 : Réseaux de voirie

22 266,00

**40 170,00**

#### Recettes

Article (Chap.) - Opération

Montant

021 (021) : Virement de la section de foncti

40 170,00

**40 170,00**

#### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

Article (Chap.) - Opération

Montant

023 (023) : Virement à la section d'investiss

40 170,00

66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance

2 700,00

673 (67) : Titres annulés (sur exercices antéri

65,00

**42 935,00**

**Total Dépenses 83 105,00**

**Total Recettes 40 170,00**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à COLOMBIER LE JEUNE

Le Maire

20-24 - TARIFS CANTINE SCOALIRE 2024-2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9/09/2024

20-2024

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

#### Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

#### Etai(ent) excusé(s) :

Mme PEATIER Géraldine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. LEGRAND Dimitri

Date de convocation  
03/09/2024

#### OBJET : TARIFS CANTINE SCOALIRE 2024-2025

Date d'affichage  
03/09/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

20/09/2024

et publication du :

20/09/2024

Madame le Maire informe le conseil municipal que le prix du repas fournis par la société Terre de Cuisine était de 3.411 € TTC, il sera de 3.467 € TTC à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2024 soit une augmentation de 1,64 %.

Le tarif facturé par la commune aux familles par repas et par enfant est de 4,20 €

Madame le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les tarifs de la cantine municipale pour l'année scolaire 2024-2025 de (1.64 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

-DECIDE de fixer le tarif à (4.26) le repas.

-FIXE le tarif pour l'accueil des enfants ayant un régime alimentaire particulier et devant fournir un panier repas à (1.07 €)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire



21-24 - CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9/09/2024  
21-2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

### Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHÉ Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme PEATIER Géraldine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. LEGRAND Dimitri

Date de convocation  
03/09/2024

Date d'affichage  
03/09/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

20/09/2024

et publication du :

20/09/2024

### OBJET : CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE ET INVENTAIRE DES CHEMINS RURAUX

Madame le Maire fait suite à la présentation de DMN Géomètres Experts du 3 septembre 2024 pour le classement de la voirie communale et l'inventaire des chemins ruraux devenus obsolètes et présente au conseil municipal le devis pour la réalisation de ces travaux d'un montant de 11 376 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

**Accepte** le devis de DMN Géomètres Experts pour le classement et l'inventaire des voies communales et chemins ruraux d'un montant de 11 376 € TTC.

**Charge** Mme le Maire de faire réaliser ces travaux.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire

22-24 - INFORMATISATION DES DONNEES EXISTANTES DU CIMETIERE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/09/2024  
22-2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

### Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme PEATIER Géraldine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. LEGRAND Dimitri

Date de convocation  
03/09/2024

Date d'affichage  
03/09/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

20/09/2024

et publication du :

20/09/2024

### OBJET : INFORMATISATION DES DONNEES EXISTANTES DU CIMETIERE

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de DMN Géomètre Expert pour la réalisation d'une cartographie complète du cimetière et informatisation des données existantes pour un montant de 4 368.00 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

**Accepte** le devis de DMN Géomètres Experts pour l'ensemble des travaux d'informatisation des données cartographiées et pour leur installation sur le système informatique de la commune pour un montant de 4 368.00 € TTC.

**Charge** Mme le Maire de faire réaliser ces travaux.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire

23-24 - ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/09/2024  
23/2024

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 1314

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt quatre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

**Etaient présents :**

M; BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme PEATIER Géraldine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. LEGRAND Dimitri**Date de convocation**  
03/09/2024**Date d'affichage**  
03/09/2024Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

23/09/2024

et publication du :

23/09/2024

**OBJET : ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE**

Mme le Maire présente au conseil municipal l'outil : Atlas de la Biodiversité Communale et précise que ARCHE Agglo envisage de répondre à l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité qui consiste à la mise en place d'un ATLAS de la biodiversité communale sur 3 ans.

L'objectif étant d'obtenir une cartographie de la biodiversité à l'échelle de la commune.

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'éventuelle candidature de la commune à la mise en place de cet Atlas de la Biodiversité Communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité Décide de ne pas présenter la candidature de la commune à la mise en place de l'Atlas de la Biodiversité Communale.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,

24-24 - SORTIES PATRIMOINE ARDÉCHOIS POUR LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 09/09/2024  
24/2024

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 1314

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt quatre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

**Etaient présents :**

M; BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme PEATIER GéraldineA été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. LEGRAND DimitriDate de convocation

03/09/2024

Date d'affichage

03/09/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

27/09/2024

et publication du :

27/09/2024

**OBJET : SORTIES PATRIMOINE ARDÉCHOIS POUR LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES**

Mme le maire présente au conseil municipal la demande de la directrice de l'école publique Anne Sylvestre de Colombier le Jeune concernant l'organisation d'une sortie scolaire dans le cadre des sorties patrimoine ardéchois (sorties pédagogiques sur des lieux dédiés à l'archéologie, à la préhistoire ou dans des musées), Une aide de 5€ par enfant (limitée à une journée) est attribuée aux communes pour le financement des sorties élémentaires ou maternelles publique.

Cette subvention est subordonnée à une participation minimale de la commune à hauteur de 5 € par enfant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

**Accepte** la demande de la directrice de l'école publique Anne Sylvestre pour l'organisation d'une sortie scolaire dans le cadre des sorties patrimoine ardéchois,

**Décide** d'attribuer une subvention de 5€ par enfant, soit pour 34 élèves un montant total de 170 €

**Charge** Mme le maire d'en informer la directrice de l'école publique Anne Sylvestre de Colombier le Jeune

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à COLOMBIER LE JEUNE

Le Maire,



Le Secrétaire de séance,

Fait à  
Le Maire,